



## AMELIORATION DE L'HABITAT Des aides exceptionnelles pour vos travaux



**L'ARIM des Pays Normands**, en charge de l'animation du programme, vous accompagne gratuitement et sans engagement tout au long de votre démarche : éligibilité du dossier, conseils techniques, aide à la définition du programme de travaux, réalisations des diagnostics obligatoires, demandes de subventions jusqu'au paiement de celles-ci.

Brochure